

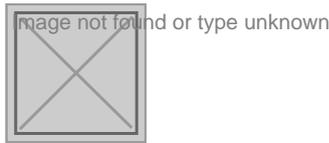
Protéger et renforcer la présence des arbres

19 mai 2025

Développement durable

Un million d'arbres pour 680 000 habitant·es, c'est ce qui compose le patrimoine arboré de la métropole nantaise. Pour préserver et développer ce capital vert, les 24 communes ont adopté la charte métropolitaine de l'arbre, avec des engagements concrets déclinés par chaque commune.

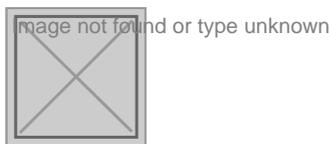
Cette charte met en avant le rôle essentiel des arbres pour le climat, la biodiversité et la santé publique. La métropole nantaise bénéficie d'un patrimoine arboré riche et varié. Rues, parcs, bois, forêts, bocage ou marais : les arbres sont omniprésents sur le territoire. Face au dérèglement climatique, ils sont nos meilleurs alliés : production d'oxygène, stockage du carbone, absorption de l'eau pour limiter les inondations, réduction des températures, amélioration de la qualité paysagère... Les arbres contribuent également à notre bien-être et à notre santé mentale. Les protéger et les intégrer dans les projets d'aménagement (logement, mobilité, urbanisme) constituent donc des enjeux majeurs.



DES ENGAGEMENTS PARTAGÉS POUR L'AVENIR

La charte métropolitaine des arbres est une avancée majeure. Elle fixe des orientations communes et incitatives, élaborées avec les acteurs travaillant directement ou indirectement autour de l'arbre : architectes, promoteurs immobiliers, paysagistes, entreprises de voirie, jardiniers, ainsi que les membres d'associations de défense de l'environnement. “ Cette charte est à la fois un guide technique pour partager les bonnes pratiques d'entretien, de soin et de plantation des arbres, un outil de sensibilisation à leurs bienfaits, et un ensemble d'engagements concrets pour les intégrer dès le début des projets d'aménagement ”, précise Jacques Garreau, vice-président chargé de la métropole nature et de la végétalisation.

Les objectifs partagés se déclinent autour de 3 axes : connaître et protéger ; accroître et régénérer ; valoriser et mobiliser. Sont concernés en priorité les arbres situés sur le domaine public, mais la charte vise également à sensibiliser et impliquer les propriétaires privés, sachant que 75 % de la canopée de la métropole se trouve sur des terrains privés (61 % pour Saint-Sébastien).



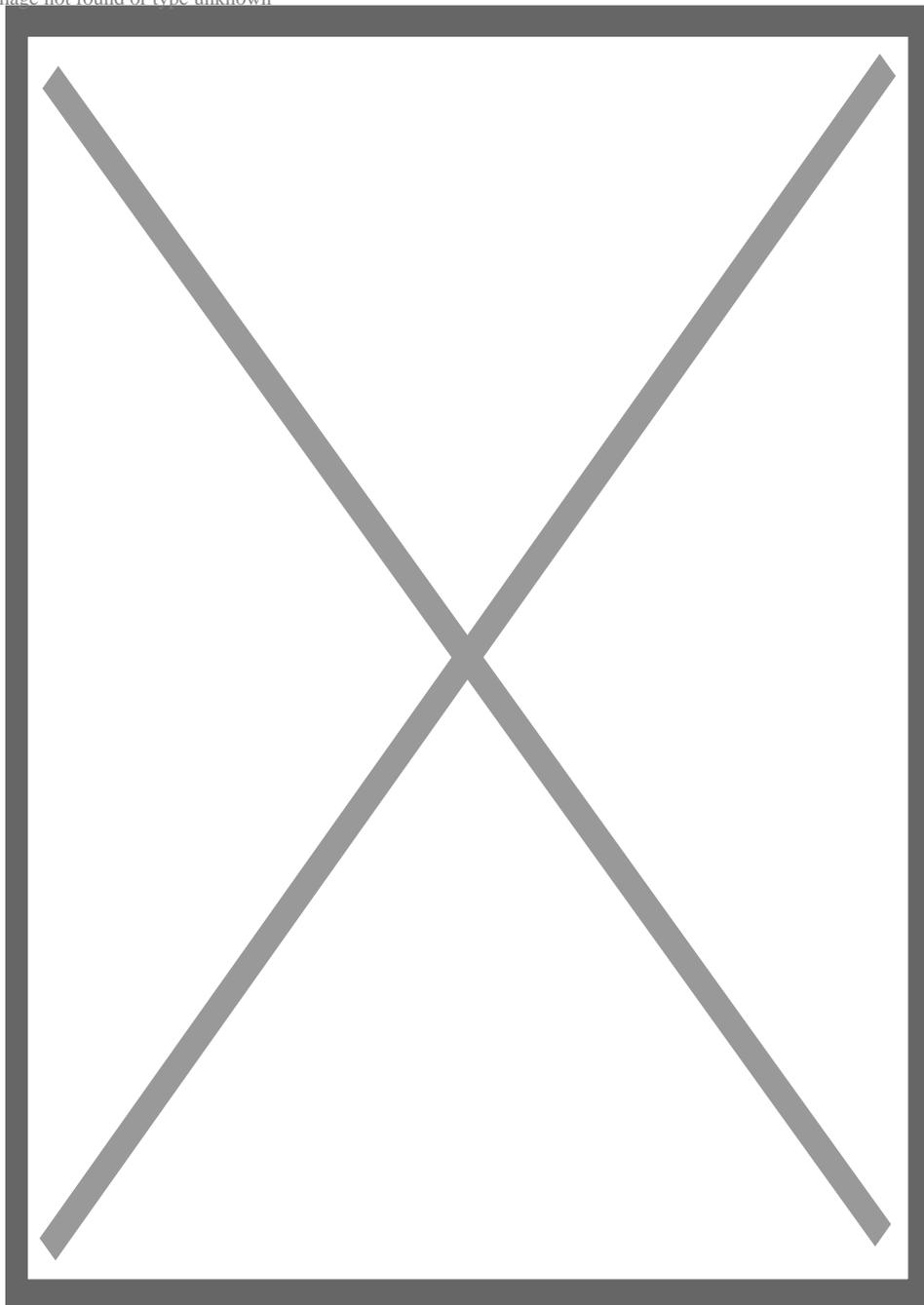
MIEUX CONNAÎTRE, MIEUX PLANTER

Pour mieux protéger son patrimoine arboré, la métropole se dote de nouveaux outils collaboratifs : un inventaire complet d'ici 2030, avec des critères et des indicateurs harmonisés à l'échelle métropolitaine ; un observatoire de la mortalité des arbres ; un partage et une actualisation des connaissances via un Système d'Information Géographique Commun. Avec cette charte, l'ensemble des communes ambitionnent de planter « mieux » et au bon endroit en diversifiant davantage la palette végétale, en introduisant des espèces adaptées au climat et au sol local, en privilégiant les espèces locales et en favorisant celles à fort potentiel de développement. Une autre approche consiste à augmenter le nombre de boisements d'avenir et d'îlots de vieillissement afin que 20 % des surfaces boisées publiques soient en libre évolution. Par ailleurs, il est préconisé de valoriser le bois provenant des chutes naturelles et des abattages, en le recyclant et en le réutilisant dans les aménagements urbains, par exemple pour le mobilier, le paillage ou les structures paysagères. A titre d'exemple, la Ville a cette approche pour une partie de son mobilier (appuis vélos sur les îles, ganivelles...).

LA CHARTE SÉBASTIENNAISE DES ARBRES

Cliquez sur l'image ci-dessous pour découvrir la charte.

Image not found or type unknown



[Subvention pour la plantation d'arbres en terrain privé](#)

■